



Mémento Location

DES SOLUTIONS QUEL QUE SOIT VOTRE PROJET !



godwin 



xylem
Let's Solve Water

www.motralec.com / service-commercial@motralec.com / 01.39.97.65.10

Les services



Installation et mise en service

Nos techniciens ont toute l'expertise pour intervenir sur vos sites. L'installation ou l'assistance à la mise en service conditionne le bon fonctionnement du matériel. Tous les réglages ou les contrôles sont importants, notamment au niveau des armoires, des accessoires, des fixations, du sens de rotation, du fonctionnement et des performances. Nos techniciens sont habilités pour intervenir sur les parties électriques et sont formés à la mécanique et à l'hydraulique.



Maintenance, dépannage, télésurveillance et astreinte

En cas d'urgence, vous pouvez faire appel à nos équipes d'intervention. Constituées de techniciens spécialisés dans le diagnostic et la réparation des matériels de pompage et d'agitation, elles vous offrent la garantie d'une remise en service rapide de vos installations. Nous mettons à votre disposition des systèmes de télésurveillance pour suivre le fonctionnement de vos installations 24h/24.



Location longue durée / Financement

Nous vous proposons dans le cadre de vos projets des solutions globales comprenant la mise à disposition du matériel adapté, sa maintenance, la solution de financement et la reprise du matériel en fin de mission. Avec cette solution, vous payez des mensualités fixes sur toute la durée du contrat et évitez les investissements imprévus. Votre parc est géré avec une garantie totale. Des technologies comme la télésurveillance peuvent être intégrées dans des projets de location longue durée pour parfaire encore le suivi de votre matériel.



Ingénierie / Projets de location clefs en main

Votre projet est entre les mains d'experts en conception, ingénierie et gestion de projets.

Nous vous livrons des solutions complètes, clefs en main, de dérivation des eaux usées et de pompage temporaire.

Pompes de chantiers (pompes à crépine)

Pompes pour les égouts (pompes sans crépine)

Pompes pour liquides abrasifs

Systemes d'aération et d'agitation

Armoires et accessoires

Conseils pratiques

Conditions générales de location

- Épuisement de fouille
- Rabattement de nappe
- Relevage d'eaux de drainage
- Vidange de siphons

- By-pass d'égout
- Relevage d'eaux usées
- Relevage d'eaux chargées
- Vidange de siphons

- Vidange de bassin de déssablement
- Transfert de bentonite liquide
- Désenvasement de port
- Relevage d'eaux usées chargées en sable

- Agiter, mélanger et homogénéiser
- Hydro-éjecteurs pour nettoyer les fonds de bassin et réaliser un apport en oxygène

- Coffrets et armoires de commande à démarrage progressif ou autotransformateur
- Régulation
- Télésurveillance
- Tuyau (souple ou rigide)

- Recommandations
- Contrôles importants à effectuer
- Abaques de dimensionnement des câbles

CHANTIERS

EGOUTS

LIQUIDES ABRASIFS

AERATION ET
AGITATION

ACCESSOIRES

CONSEILS

CONDITIONS
GÉNÉRALES

Les pompes de chantiers



Série 2600



Série 2000

Une conception robuste

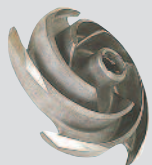
La pompe de chantier BIBO ainsi que son évolution la série 2600, sont conçues pour des conditions d'épuisement difficiles tels que les fines, le sable, les graviers, la laitance. Ce sont des pompes légères en alliage d'aluminium.

Elles sont le choix idéal pour tous types de travaux d'épuisement sur les chantiers, de rabattement de nappe, d'épuisement de fond de fouilles et de drainage des eaux d'infiltration.

On les utilise aussi dans des conditions relativement difficiles pour l'exhaure du front de taille jusqu'à la sortie.

La roue

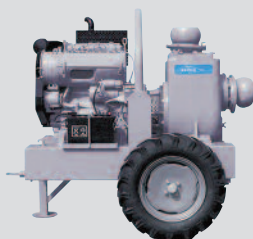
Elle est à teneur élevée en chrome, ce qui garantit une extraordinaire résistance à l'usure. Elle dure plus longtemps sans baisse de performance.



Les pompes de surface auto-amorçantes

La série BW, à moteur thermique ou électrique, est recommandée pour des applications difficiles comme l'assèchement de terrain et l'abaissement du niveau de la nappe, l'épuisement de fouille, l'exhaure en rivière ou en surfaces inondées. Elle est très performante dans le pompage de liquides fortement chargés en matières abrasives (boues, bentonite). Certains modèles sont équipés d'une pompe à vide pour réduire les temps d'amorçage.

La série Godwin est conçue pour les eaux fortement chargées. Elle est particulièrement bien adaptée aux dérivations d'égouts.



Les pompes de chantiers pour les eaux chargées

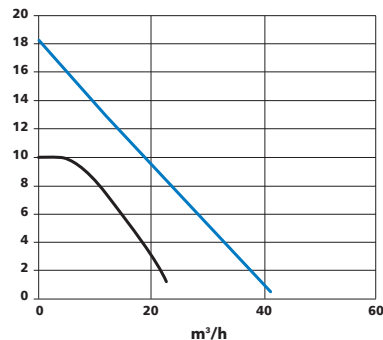
Jusqu'à 40 m³/h

BS 2052 MT Mono
KS 2610 MT Mono*



530 / 594 mm
200 / 195 mm

Débit maxi (m³/h)	23 / 40
Hauteur maxi (mce)	10 / 18
Diamètre refoulement (mm)	50
Puissance (kW)	0,75 / 1,3
Tension (V)	Mono 230
Intensité (A)	4,1 / 7,2
Poids (kg)	18 / 19
Passage crépine (mm)	6 x 18
Groupe électrogène (KVA)	3 / 5

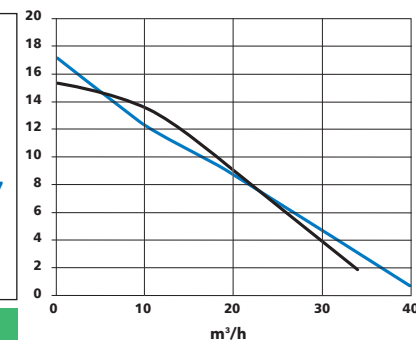


BS 2052 MT Tri
KS 2610 MT Tri*



530 / 594 mm
200 / 195 mm

Débit maxi (m³/h)	34 / 40
Hauteur maxi (mce)	15 / 17
Diamètre refoulement (mm)	50
Puissance (kW)	1 / 1,2
Tension (V)	Tri 400
Intensité (A)	2,5 / 2,7
Poids (kg)	18 / 19
Passage crépine (mm)	6 x 18
Groupe électrogène (KVA)	3



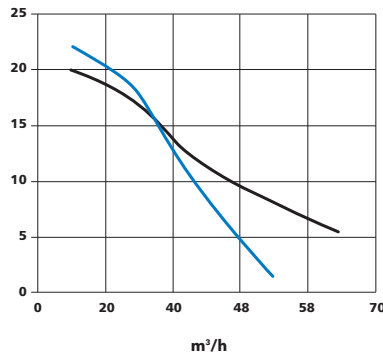
Jusqu'à 70 m³/h

BS 2066 MT
BS 2620 MT*



520 / 617 mm
375 / 240 mm

Débit maxi (m³/h)	58 / 50
Hauteur maxi (mce)	19 / 22
Diamètre refoulement (mm)	75
Puissance (kW)	2,2
Tension (V)	Tri 400
Intensité (A)	4,7
Poids (kg)	30
Passage crépine (mm)	7 x 21
Groupe électrogène (KVA)	6

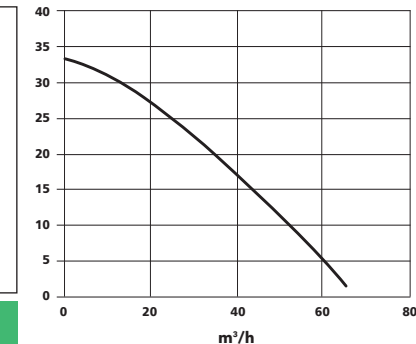


BS 2102 HT 5 CV



655 mm
390 mm

Débit maxi (m³/h)	66
Hauteur maxi (mce)	33
Diamètre refoulement (mm)	75
Puissance (kW)	3,7
Tension (V)	Tri 400
Intensité (A)	7,5
Poids (kg)	48
Passage crépine (mm)	7 x 40
Groupe électrogène (KVA)	10

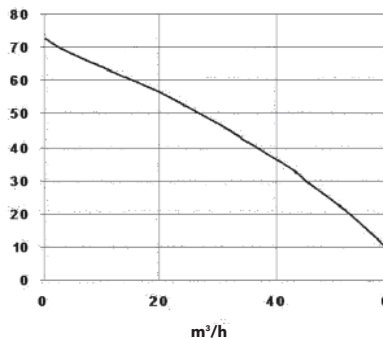


BS 2125 HT



710 mm
465 mm

Débit maxi (m³/h)	60
Hauteur maxi (mce)	71
Diamètre refoulement (mm)	75
Puissance (kW)	8
Tension (V)	Tri 400
Intensité (A)	16
Poids (kg)	82
Passage crépine (mm)	6 x 50
Groupe électrogène (KVA)	22

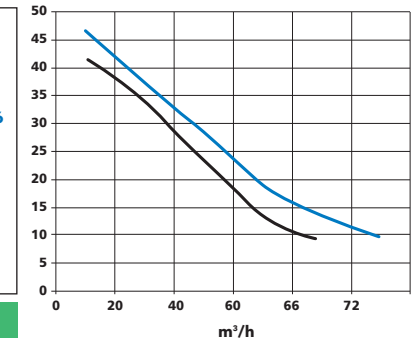


BS 2102 HT 7 CV
BS 2640 HT*



655 / 641 mm
390 / 286 mm

Débit maxi (m³/h)	66 / 72
Hauteur maxi (mce)	41 / 48
Diamètre refoulement (mm)	75
Puissance (kW)	5,2 / 5,6
Tension (V)	Tri 400
Intensité (A)	11
Poids (kg)	48 / 51
Passage crépine (mm)	7 x 40
Groupe électrogène (KVA)	14



* Nouvelles références

Les pompes de chantiers pour les eaux chargées

Jusqu'à 160 m³/h

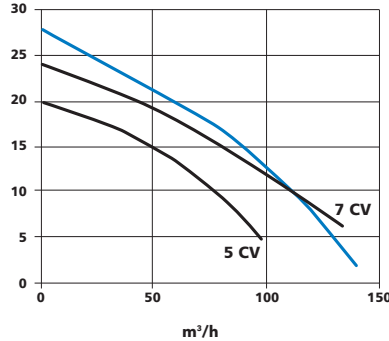
BS 2102 MT
BS 2640 MT*



505 / 729 mm

430 / 286 mm

	5 CV	7 CV
Débit maxi (m ³ /h)	98	135/140
Hauteur maxi (mce)	20	23/28
Diamètre refoulement (mm)	100	100
Puissance (kW)	3,7	5,2/5,6
Tension (V)	Tri 400	
Intensité (A)	7,5	11
Poids (kg)	48	48/51
Passage crépine (mm)	7x40	7x40
Groupe électrogène (KVA)	10	14



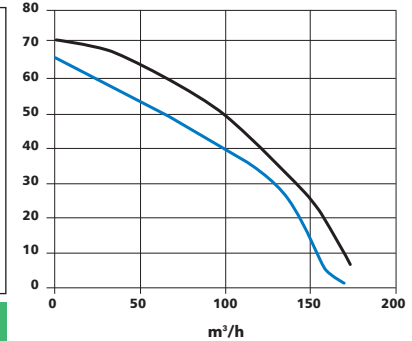
BS 2151 HT
BS 2670 HT*



765 / 955 mm

590 / 395 mm

Débit maxi (m ³ /h)	174 / 160
Hauteur maxi (mce)	71 / 65
Diamètre refoulement (mm)	100
Puissance (kW)	20 / 18
Tension (V)	Tri 400
Intensité (A)	38
Poids (kg)	163 / 140
Passage crépine (mm)	10 x 42
Groupe électrogène (KVA)	50



Jusqu'à 300 m³/h

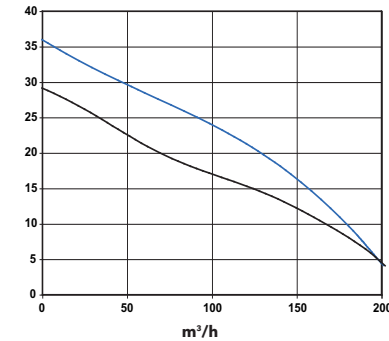
BS 2125 MT
BS 2660 MT*



710 / 803 mm

535 / 346 mm

Débit maxi (m ³ /h)	202 / 200
Hauteur maxi (mce)	30 / 36
Diamètre refoulement (mm)	150
Puissance (kW)	8 / 10
Tension (V)	Tri 400
Intensité (A)	16 / 19
Poids (kg)	83 / 78
Passage crépine (mm)	6 x 50
Groupe électrogène (KVA)	25



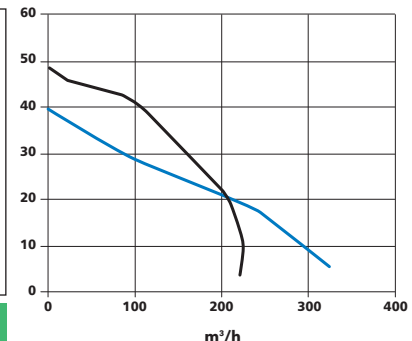
BS 2151 MT
BS 2670 MT*



765 / 955 mm

590 / 395 mm

Débit maxi (m ³ /h)	215 / 338
Hauteur maxi (mce)	48 / 40
Diamètre refoulement (mm)	150
Puissance (kW)	20 / 18
Tension (V)	Tri 400
Intensité (A)	38 / 32
Poids (kg)	163 / 140
Passage crépine (mm)	10 x 42
Groupe électrogène (KVA)	50



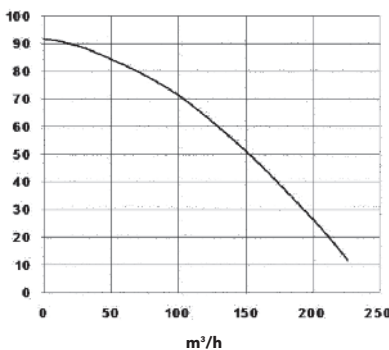
BS 2201 HT



1045 mm

430 mm

Débit maxi (m ³ /h)	226
Hauteur maxi (mce)	91
Diamètre refoulement (mm)	100
Puissance (kW)	37
Tension (V)	Tri 400
Intensité (A)	67
Poids (kg)	240
Passage crépine (mm)	10 x 10
Groupe électrogène (KVA)	100



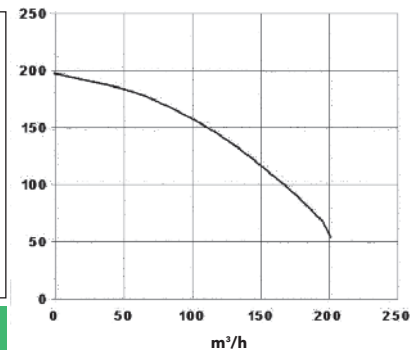
BS 2400 HT



1245 mm

720 mm

Débit maxi (m ³ /h)	201
Hauteur maxi (mce)	196
Diamètre refoulement (mm)	100
Puissance (kW)	90
Tension (V)	Tri 400
Intensité (A)	149
Poids (kg)	985
Passage crépine (mm)	10 x 10
Groupe électrogène (KVA)	200



* Nouvelles références

Les pompes de chantiers pour les eaux chargées

Jusqu'à 550 m³/h

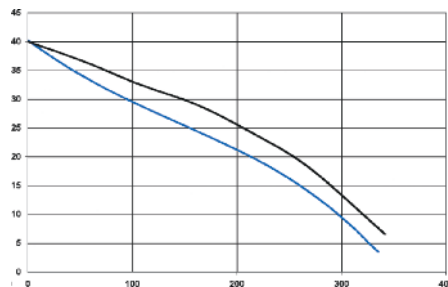
BS 2151 LT
BS 2670 MT*



590 / 395 mm

765 / 338 mm

Débit maxi (m ³ /h)	340 / 338
Hauteur maxi (mce)	40 / 40
Diamètre refoulement (mm)	150
Puissance (kW)	20 / 18
Tension (V)	Tri 400
Intensité (A)	38 / 32
Poids (kg)	165 / 140
Passage crépine (mm)	10 x 42
Groupe électrogène (KVA)	50



m³/h

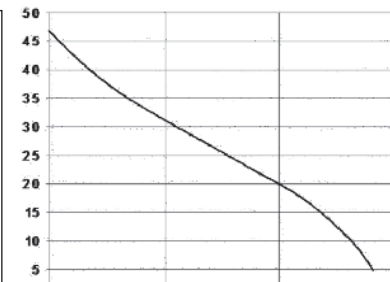
BS 2201 MT



500 mm

1253 mm

Débit maxi (m ³ /h)	550
Hauteur maxi (mce)	47
Diamètre refoulement (mm)	150
Puissance (kW)	37
Tension (V)	Tri 400
Intensité (A)	67
Poids (kg)	280
Passage crépine (mm)	10 x 10
Groupe électrogène (KVA)	100



m³/h

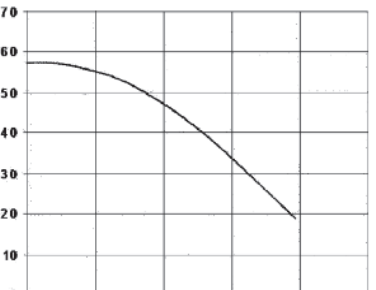
BS 2250 HT



950 mm

1100 mm

Débit maxi (m ³ /h)	397
Hauteur maxi (mce)	57
Diamètre refoulement (mm)	150
Puissance (kW)	54
Tension (V)	Tri 400
Intensité (A)	105
Poids (kg)	540
Passage crépine (mm)	10 x 45
Groupe électrogène (KVA)	150



m³/h

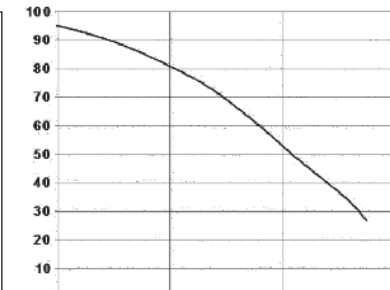
BS 2400 MT



780 mm

1250 mm

Débit maxi (m ³ /h)	514
Hauteur maxi (mce)	95
Diamètre refoulement (mm)	150
Puissance (kW)	90
Tension (V)	Tri 400
Intensité (A)	157
Poids (kg)	900
Passage crépine (mm)	10 x 10
Groupe électrogène (KVA)	200



m³/h

Jusqu'à 1000 m³/h

BS 2201 LT



500 mm

1253 mm

Débit maxi (m ³ /h)	785
Hauteur maxi (mce)	29
Diamètre refoulement (mm)	150/200
Puissance (kW)	30
Tension (V)	Tri 400
Intensité (A)	62
Poids (kg)	280
Passage crépine (mm)	15 x 45
Groupe électrogène (KVA)	80



m³/h

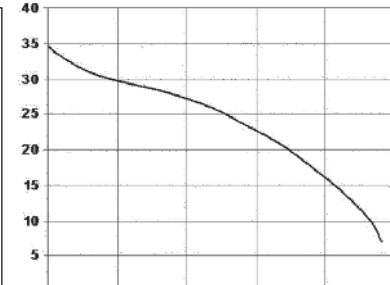
BS 2250 MT



950 mm

1110 mm

Débit maxi (m ³ /h)	960
Hauteur maxi (mce)	34
Diamètre refoulement (mm)	250
Puissance (kW)	54
Tension (V)	Tri 400
Intensité (A)	105
Poids (kg)	540
Passage crépine (mm)	10 x 45
Groupe électrogène (KVA)	150



m³/h

* Nouvelles références

Les pompes de chantiers à encombrement réduit

Jusqu'à 50 m³/h

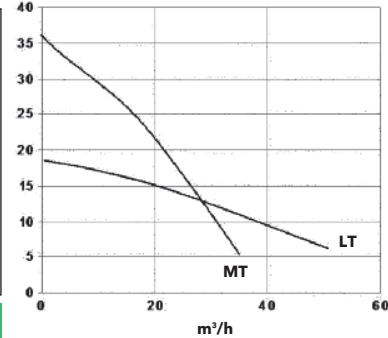
BS 2071



705 mm

184 mm

	MT	LT
Débit maxi (m ³ /h)	35	50
Hauteur maxi (mce)	35	17
Diamètre refoulement (mm)	50	76
Puissance (kW)	3	3
Tension (V)	Tri 400	
Intensité (A)	6,1	6,1
Poids (kg)	32	32
Passage crépine (mm)	80 x 50	
Groupe électrogène (KVA)	10	10



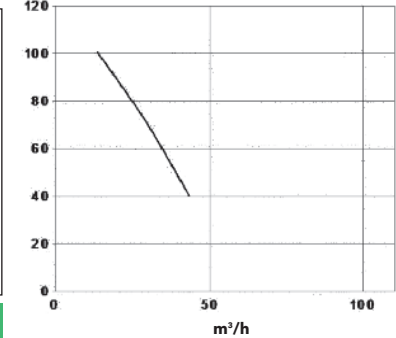
BS 2084 HT



840 mm

245 mm

	MT	LT
Débit maxi (m ³ /h)	43	
Hauteur maxi (mce)	110	
Diamètre refoulement (mm)	75	
Puissance (kW)	14	
Tension (V)	Tri 400	
Intensité (A)	27	
Poids (kg)	110	
Passage crépine (mm)	80 x 50	
Groupe électrogène (KVA)	35	



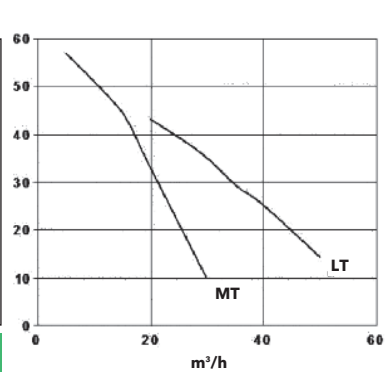
BS 2084



840 mm

245 mm

	MT	LT
Débit maxi (m ³ /h)	30	50
Hauteur maxi (mce)	55	30
Diamètre refoulement (mm)	100	100
Puissance (kW)	7,5	3,7
Tension (V)	Tri 400	
Intensité (A)	14	7,8
Poids (kg)	75	55
Passage crépine (mm)	80 x 50	
Groupe électrogène (KVA)	25	10

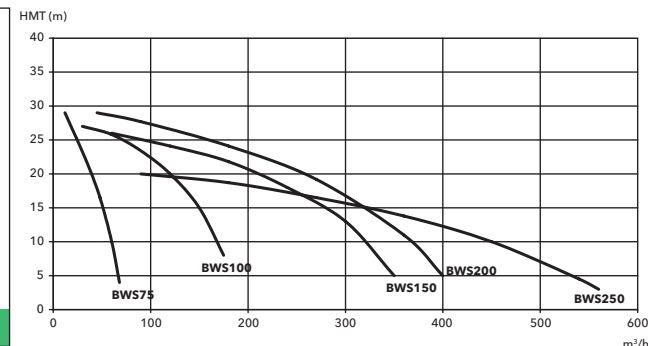


Les pompes de chantiers pour les eaux chargées

Pompes thermiques auto-amorçantes jusqu'à 560 m³/h



	BWS 75	BWS 100	BWS 150	BWS 200	BWS 250
Débit maxi (m ³ /h)	68	180	360	400	560
Hauteur maxi (mce)	29	27	26	29	20
Ø refoulement (mm)	80	100	150	200	250
Puissance (kW)	4,4	15	26,5	27,5	36
Consommation (l/h)	1,5	3,8	7,1	7,2	9,1
Autonomie (h)	3	16	1,8	18	17
Poids (kg)	145	507	954	847	1044
Encombrement LxIxB (m)	0,95x0,6x0,8	1,3x1,1x1,4	1,3x1,1x1,4	1,65x1,35x1,55	1,65x1,35x1,6



Les groupes sont équipés d'un kit d'aspiration avec tuyau semi-rigide de 6 m.

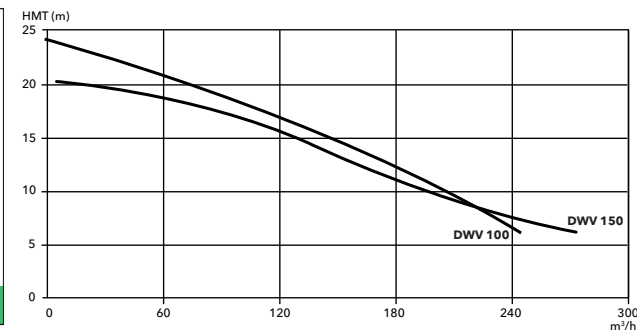
Les pompes de chantiers pour les eaux très chargées

Pompes électriques auto-amorçantes jusqu'à 270 m³/h

Avec une roue Vortex en fonte au chrome, et une forte section de passage, les DWV 100 et 150 sont conçues pour pomper une grande variété de liquides chargés et d'eaux usées. Equipée d'une pompe à vide, le pompage est quasi immédiat. Les groupes sont équipés d'un kit d'aspiration avec tuyau semi-rigide de 6 m.



	DWV 100	DWV 150
Débit maxi (m ³ /h)	230	270
Hauteur maxi (mce)	23	20
Ø asp/refoulement (mm)	100	150
Puissance (kW)	15	30
Poids (kg)	686	829
Encombrement LxIxB (m)	1.80x0.85x1.40	1.90x1.03x1.60
Section passage (mm)	125	150
Débit pompe à vide (m ³ /h)	50	50



Les pompes submersibles pour les égouts et l'assainissement



La référence en eaux usées

Cette série de pompes couvre une plage étendue de performances et connaît une grande diversité d'applications : relevage d'eaux usées ou brutes, by-pass de collecteur d'assainissement, effluents industriels, eaux de process, eaux brutes, irrigation, aquaculture et agriculture.

Cette gamme offre un large choix d'hydrauliques, des débits pouvant atteindre 5000 m³/h pour des moteurs allant jusqu'à 210 kW.

À noter une adaptation possible sur les accessoires d'autres marques.



C



N



F



H

Les roues

Roue **C** : pompage d'eaux usées, chargées

Roue **N** : pompage d'eaux usées, chargées en filasses (utilisation courante dans les égouts)

Roue **F** : pompage de lisier de porc et bovin, liquide chargé en particules lourdes

Roue **H** : pompage d'eaux usées fortement chargées en particules abrasives

Les pompes pour les égouts et l'assainissement

Jusqu'à 50 m³/h

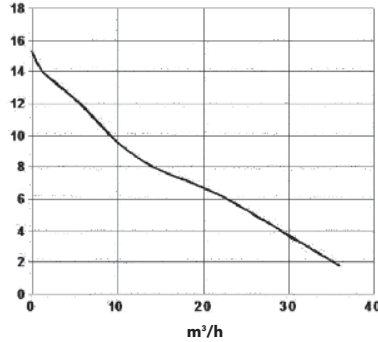
3057 HT



505 mm

305 mm

Débit maxi (m ³ /h)	36
Hauteur maxi (mce)	15
Diamètre refoulement (mm)	50
Puissance (kW)	1,7
Tension (V)	Tri 400
Intensité (A)	3,8
Poids (kg)	34
Section de passage (mm)	48
Groupe électrogène (KVA)	6



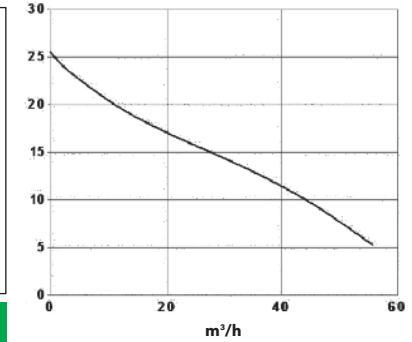
3068 HT



530 mm

200 mm

Débit maxi (m ³ /h)	55
Hauteur maxi (mce)	25
Diamètre refoulement (mm)	50
Puissance (kW)	2,4
Tension (V)	Tri 400
Intensité (A)	5,3
Poids (kg)	40
Passage crépine (mm)	34
Groupe électrogène (KVA)	10



Jusqu'à 300 m³/h

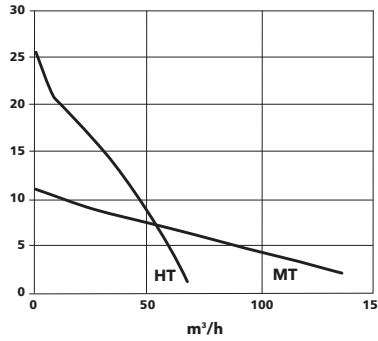
3085 HT / MT



610 mm

445 mm

	HT	MT
Débit maxi (m ³ /h)	64	135
Hauteur maxi (mce)	26	11
Diamètre refoulement (mm)	80	80
Puissance (kW)	2,4	2
Tension (V)	Tri 400	
Intensité (A)	4,7	4,7
Poids (kg)	63	71
Section de passage (mm)	40	76
Groupe électrogène (KVA)	10	10



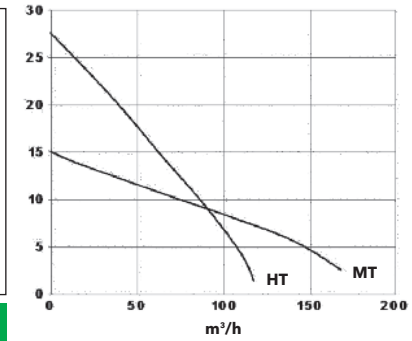
3102 HT / MT



695 mm

605 mm

	HT	MT
Débit maxi (m ³ /h)	115	150
Hauteur maxi (mce)	26	15
Diamètre refoulement (mm)	75	100
Puissance (kW)	4,4	3,1
Tension (V)	Tri 400	
Intensité (A)	9	7,1
Poids (kg)	109	116
Passage crépine (mm)	52	76
Groupe électrogène (KVA)	15	12



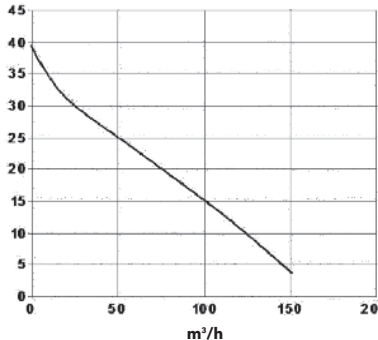
3127 HT



715 mm

630 mm

Débit maxi (m ³ /h)	150
Hauteur maxi (mce)	37
Diamètre refoulement (mm)	75
Puissance (kW)	7,4
Tension (V)	Tri 400
Intensité (A)	15
Poids (kg)	142
Passage crépine (mm)	58
Groupe électrogène (KVA)	25



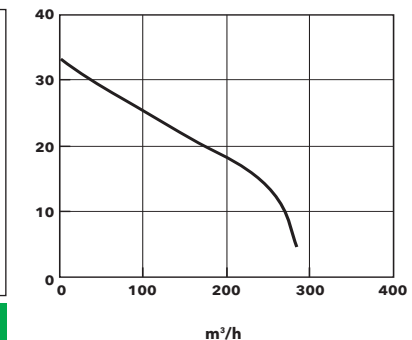
3152 HT



1090 mm

835 mm

Débit maxi (m ³ /h)	290
Hauteur maxi (mce)	33
Diamètre refoulement (mm)	150
Puissance (kW)	13,5
Tension (V)	Tri 400
Intensité (A)	28
Poids (kg)	313
Section de passage (mm)	76
Groupe électrogène (KVA)	50



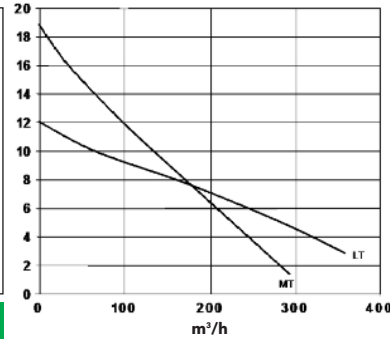
Les pompes pour les égouts et l'assainissement

Jusqu'à 600 m³/h

3127 MT / LT



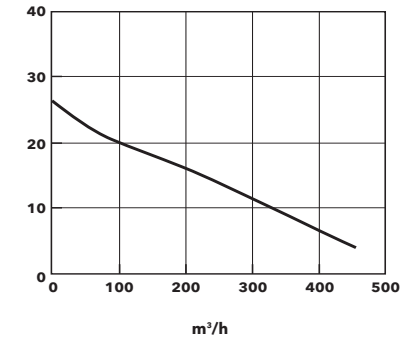
	MT	LT
Débit maxi (m ³ /h)	270	360
Hauteur maxi (mce)	19	12
Diamètre refoulement (mm)	150	200
Puissance (kW)	5,9	5,9
Tension (V)	Tri 400	
Intensité (A)	12	12
Poids (kg)	158	181
Section de passage (mm)	100	76
Groupe électrogène (KVA)	25	25



3152 / 3153 MT



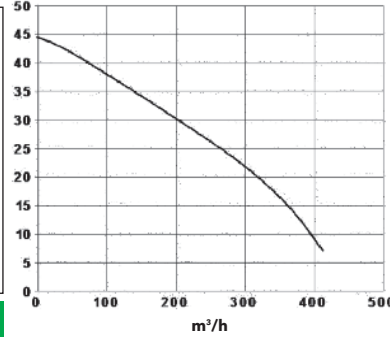
Débit maxi (m ³ /h)	450
Hauteur maxi (mce)	26
Diamètre refoulement (mm)	200
Puissance (kW)	13,5
Tension (V)	Tri 400
Intensité (A)	28
Poids (kg)	323
Section de passage (mm)	100
Groupe électrogène (KVA)	50



3201 HT



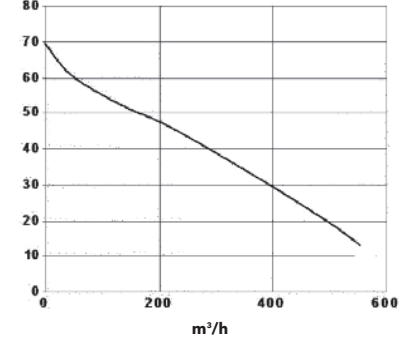
Débit maxi (m ³ /h)	410
Hauteur maxi (mce)	45
Diamètre refoulement (mm)	150
Puissance (kW)	30
Tension (V)	Tri 400
Intensité (A)	59
Poids (kg)	540
Section de passage (mm)	100
Groupe électrogène (KVA)	100



3300 HT



Débit maxi (m ³ /h)	576
Hauteur maxi (mce)	70
Diamètre refoulement (mm)	150
Puissance (kW)	54
Tension (V)	Tri 400
Intensité (A)	105
Poids (kg)	1000
Section de passage (mm)	90
Groupe électrogène (KVA)	180



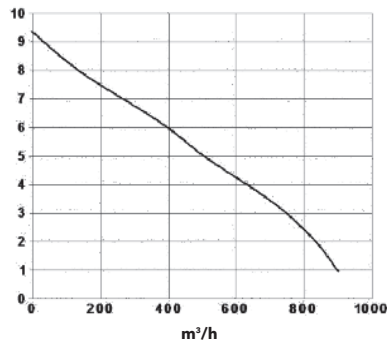
Les pompes pour les égouts et l'assainissement

Jusqu'à 1800 m³/h

3152 LT



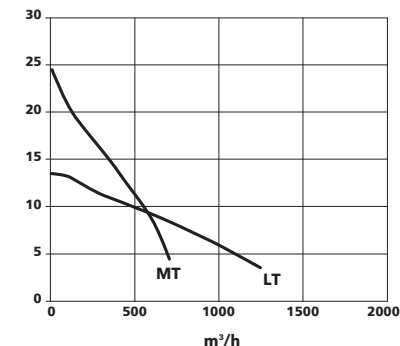
Débit maxi (m ³ /h)	900
Hauteur maxi (mce)	9
Diamètre refoulement (mm)	250
Puissance (kW)	8,8
Tension (V)	Tri 400
Intensité (A)	19
Poids (kg)	350
Section de passage (mm)	102
Groupe électrogène (KVA)	30



3201 MT / LT



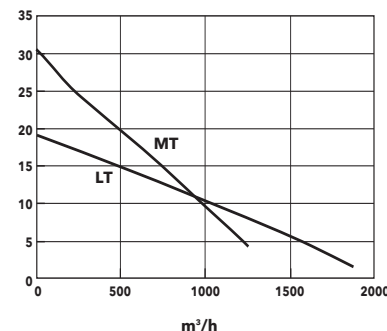
	MT	LT
Débit maxi (m ³ /h)	720	1260
Hauteur maxi (mce)	25	13
Diamètre refoulement (mm)	250	150
Puissance (kW)	22	22
Tension (V)	Tri 400	
Intensité (A)	45	45
Poids (kg)	590	640
Section de passage (mm)	144	102
Groupe électrogène (KVA)	60	60



3300 MT / LT



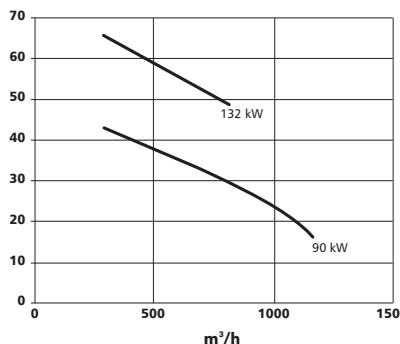
	MT	LT
Débit maxi (m ³ /h)	1260	1850
Hauteur maxi (mce)	30	19
Diamètre refoulement (mm)	250	300
Puissance (kW)	44	37
Tension (V)	Tri 400	
Intensité (A)	83	77
Poids (kg)	1176	1180
Section de passage (mm)	190	102
Groupe électrogène (KVA)	125	125



3230 HT / HT



	455	455
Débit maxi (m ³ /h)	943	720
Hauteur maxi (mce)	43	65
Diamètre refoulement (mm)	200	200
Puissance (kW)	90	132
Tension (V)	Tri 400	
Intensité (A)	172	260
Poids (kg)	1250	1900
Section de passage (mm)	102	102
Groupe électrogène (KVA)	200	450



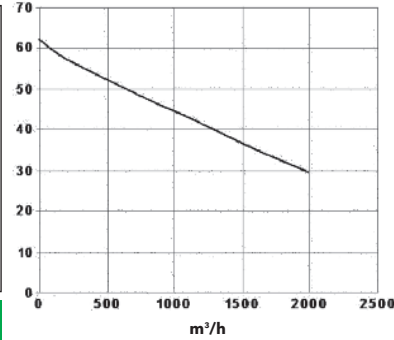
Les pompes pour les égouts et l'assainissement

Jusqu'à 4700 m³/h

3311 HT



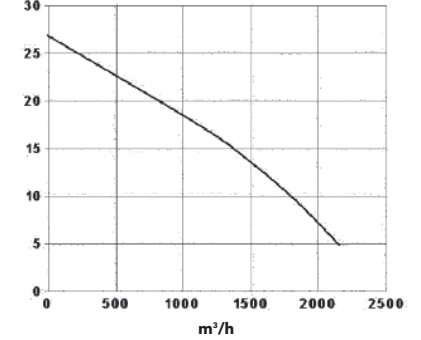
Débit maxi (m ³ /h)	1980
Hauteur maxi (mce)	62
Diamètre refoulement (mm)	250
Puissance (kW)	210
Tension (V)	Tri 400
Intensité (A)	400
Poids (kg)	2300
Section de passage (mm)	103
Groupe électrogène (KVA)	600



3356 LT



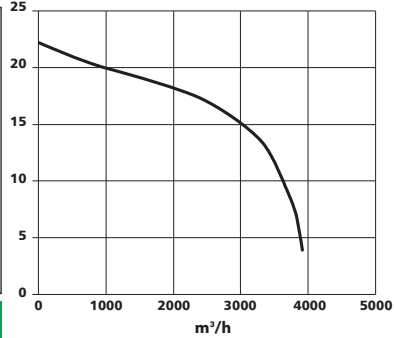
Débit maxi (m ³ /h)	2160
Hauteur maxi (mce)	27
Diamètre refoulement (mm)	350
Puissance (kW)	90
Tension (V)	Tri 400
Intensité (A)	186
Poids (kg)	1500
Section de passage (mm)	102
Groupe électrogène (KVA)	200



3500 LT 820



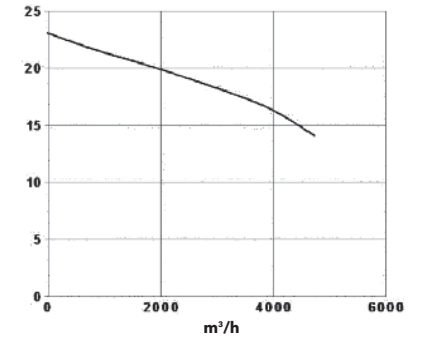
Débit maxi (m ³ /h)	4100
Hauteur maxi (mce)	22
Diamètre refoulement (mm)	500
Puissance (kW)	140
Tension (V)	Tri 400
Intensité (A)	277
Poids (kg)	3250
Section de passage (mm)	110
Groupe électrogène (KVA)	450



3500 LT 830



Débit maxi (m ³ /h)	4700
Hauteur maxi (mce)	23
Diamètre refoulement (mm)	500
Puissance (kW)	185
Tension (V)	Tri 400
Intensité (A)	387
Poids (kg)	3250
Section de passage (mm)	110
Groupe électrogène (KVA)	550



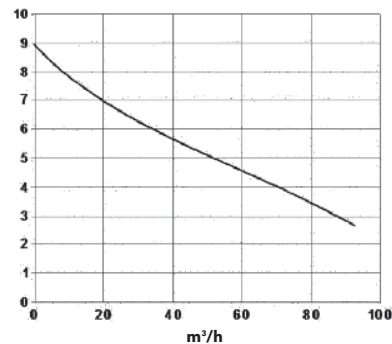
Les pompes pour les égouts à encombrement réduit

Jusqu'à 500 m³/h

SL 3085 MT



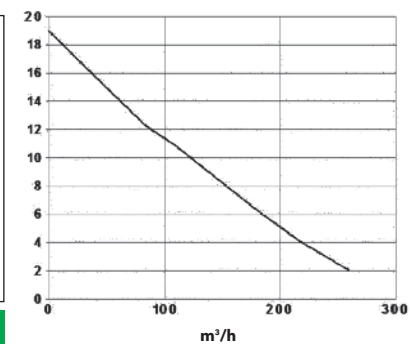
Débit maxi (m ³ /h)	92
Hauteur maxi (mce)	9
Diamètre refoulement (mm)	80
Puissance (kW)	2
Tension (V)	Tri 400
Intensité (A)	4,7
Poids (kg)	71
Section de passage (mm)	76
Groupe électrogène (KVA)	10



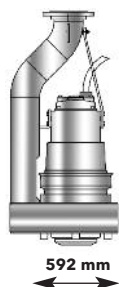
SL 3127 MT



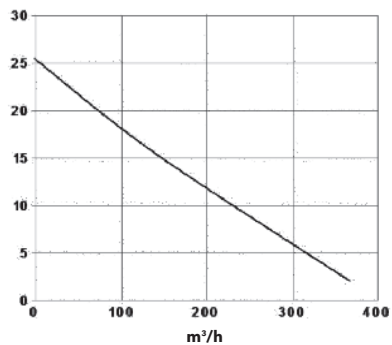
Débit maxi (m ³ /h)	270
Hauteur maxi (mce)	19
Diamètre refoulement (mm)	200
Puissance (kW)	5,9
Tension (V)	Tri 400
Intensité (A)	12
Poids (kg)	181
Section de passage (mm)	76
Groupe électrogène (KVA)	20



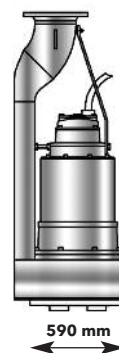
SL 3152 MT



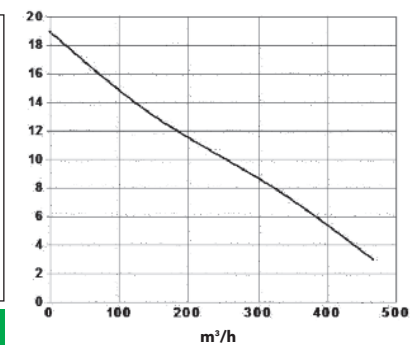
Débit maxi (m ³ /h)	375
Hauteur maxi (mce)	26
Diamètre refoulement (mm)	200
Puissance (kW)	13,5
Tension (V)	Tri 400
Intensité (A)	28
Poids (kg)	323
Section de passage (mm)	100
Groupe électrogène (KVA)	50



SL 3201 MT



Débit maxi (m ³ /h)	480
Hauteur maxi (mce)	19
Diamètre refoulement (mm)	200
Puissance (kW)	22
Tension (V)	Tri 400
Intensité (A)	45
Poids (kg)	590
Section de passage (mm)	144
Groupe électrogène (KVA)	70



Les pompes de surface pour les by-pass d'égouts et les inondations

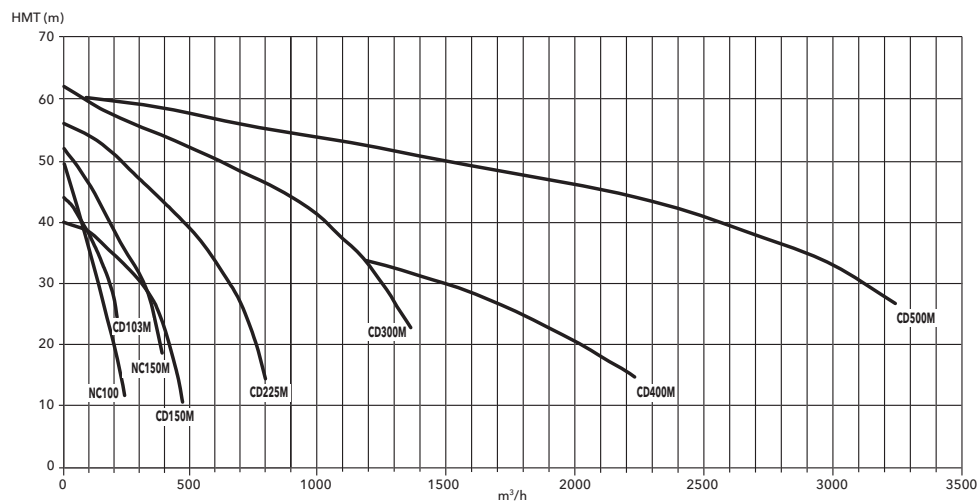
La série Godwin est conçue pour le pompage des eaux brutes, des boues et des liquides chargé et particulièrement pour les by-pass d'égouts. Le système d'amorçage, entièrement automatique, permet d'aspirer les liquides jusqu'à 8 m. La garniture mécanique de la pompe est constamment lubrifiée car elle est installée dans un bain d'huile. Cela signifie qu'aucune intervention n'est nécessaire avant le début du pompage ni lors des phases de désamorçage. Les versions insonorisées sont équipées d'un bac de récupération des lubrifiants et du carburant afin d'éviter toutes pollutions (capacité du bac : 110 % des fluides embarqués). Les groupes sont équipés d'un kit d'aspiration avec tuyau semi-rigide de 6 m.

	NC 100	CD 103M	NC 150	CD 150M	CD 225M	CD 300M	CD 400M	CD 500M	HL 160 M	HL 200M	HL 250M	HL 260M
Débit maxi (m³/h)	240	210	370	490	800	1360	2220	3250	486	635	1224	1200
Hauteur maxi (mce)	50	42	60	42	54	54	38	49	187	117	119	147
Diamètre de refoulement	100	100	150	150	200	300	400	450	150	150	250	200
Puissance (kW)	27,2	30,9	54,7	63,7	103,5	205	205	424	315	205	315	415
Autonomie (h)	23	20	20	15	10	15	10	9	8	14	9	6,5
Poids sans lubrifiant, ni carburant (t)	1,2	1,25	2,3	2,0	3,1	6	7	10,75	6,8	4	5,7	6,1
Encombrement L x l x h (m)	2,2 x 1,0 x 1,5	2,2 x 1,0 x 1,5	2,8 x 1,3 x 1,8	2,9 x 1,0 x 1,8	3,4 x 1,3 x 1,9	4,6 x 2 x 2,6	5 x 2,2 x 2,4	5,4 x 2,7 x 2,5	5 x 2,2 x 6,4	3,7 x 1,7 x 2,2	4 x 1,9 x 2,3	4,3 x 2 x 2,5
Niveau sonore dB(A) à 7m	65 (2200 tr/min)	65 (1800 tr/min)	67 (2000 tr/min)	66 (1800 tr/min)	68 (2000 tr/min)	70	NA	NA	NA	NA	NA	NA
Section de passage (mm)	NC	75	NC	65	75	95	125	80	35	38	65	50
Version	Insonorisée sur remorque	Insonorisée sur remorque	Insonorisée sur skid	Insonorisée sur skid	Insonorisée sur skid	insonorisé sur skid	sur skid	sur skid	sur skid	sur skid	sur skid	sur skid

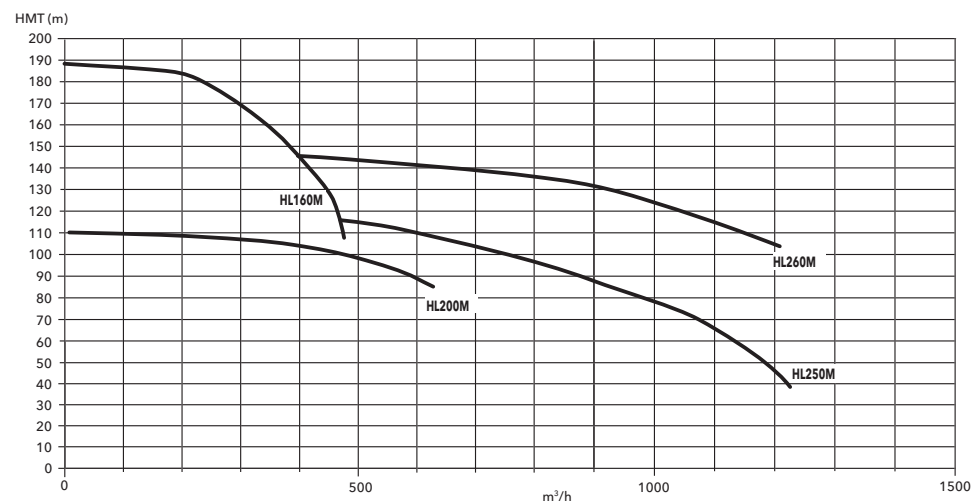


Version insonorisée sur skid

VERSIONS NC/CD



VERSION HL



Les pompes submersibles pour liquides abrasifs

17



L'enlèvement des boues est aujourd'hui une opération vitale dans un grand nombre de secteurs industriels, depuis la préparation du minerai jusqu'au traitement des cendres des aciéries. C'est en même temps l'une des applications les plus contraignantes pour les pompes. En effet, les boues peuvent provoquer un blocage des parties hydrauliques et en réduire notablement les performances tout en augmentant les coûts de maintenance.

Construites pour durer

L'expérience démontre que, pour limiter l'usure, le profil de la roue et de la volute est tout aussi important que le choix des matériaux utilisés. La partie hydraulique est intégralement réalisée en fonte trempée à haute teneur en chrome pour une protection totale.

Pour maintenir le rendement de la pompe à un niveau optimum, il est possible de régler l'anneau d'usure de manière à réduire les débits de fuite.

La conception de l'arbre élimine les risques de flexion, ce qui se traduit par une augmentation spectaculaire de la durée de vie des garnitures mécaniques et des roulements.

Conception optimisée de la tête dilueuse

La plupart des dispositifs radiaux équipant habituellement les pompes, quand celles-ci en comportent, se contentent de brasser le liquide. La robuste tête dilueuse Flygt développée par Xylem est quant à elle conçue pour remettre en suspension les particules décantées. Cela facilite leur évacuation tout en permettant d'obtenir un puisard propre après chaque cycle de pompage.



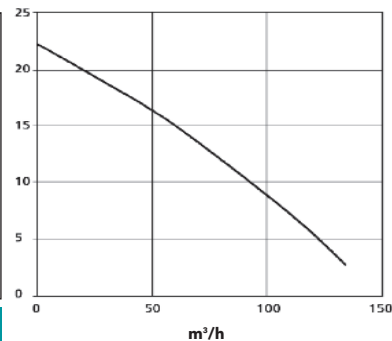
Les pompes pour liquides abrasifs

Jusqu'à 700 m³/h

HS 3127 HT 466



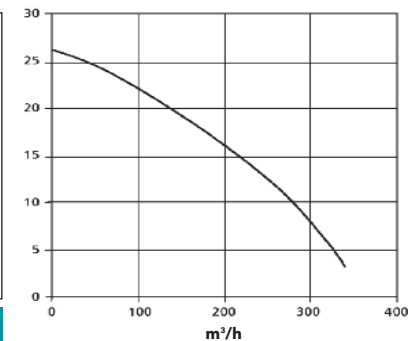
Débit maxi (m ³ /h)	135
Hauteur maxi (mce)	22
Diamètre refoulement (mm)	100
Puissance (kW)	5,9
Tension (V)	Tri 400
Intensité (A)	12
Poids (kg)	158
Section de passage (mm)	51
Groupe électrogène (KVA)	25



HS 3152 MT 460



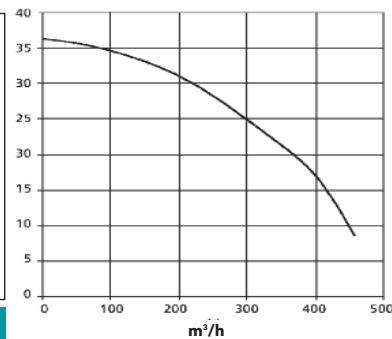
Débit maxi (m ³ /h)	324
Hauteur maxi (mce)	26
Diamètre refoulement (mm)	150
Puissance (kW)	13,5
Tension (V)	Tri 400
Intensité (A)	28
Poids (kg)	274
Section de passage (mm)	50
Groupe électrogène (KVA)	50



HS 3201 HT 460



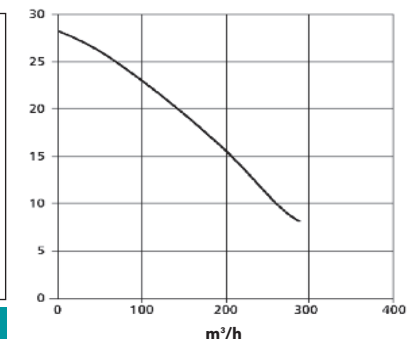
Débit maxi (m ³ /h)	400
Hauteur maxi (mce)	36
Diamètre refoulement (mm)	150
Puissance (kW)	30
Tension (V)	Tri 400
Intensité (A)	59
Poids (kg)	540
Section de passage (mm)	59
Groupe électrogène (KVA)	100



HS 5540 MT 430



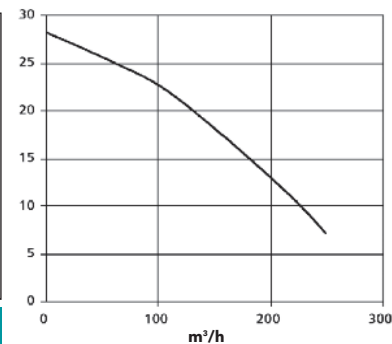
Débit maxi (m ³ /h)	290
Hauteur maxi (mce)	28
Diamètre refoulement (mm)	150
Puissance (kW)	13,5
Tension (V)	Tri 400
Intensité (A)	28
Poids (kg)	400
Section de passage (mm)	40
Groupe électrogène (KVA)	50



HS 5100 MT 430



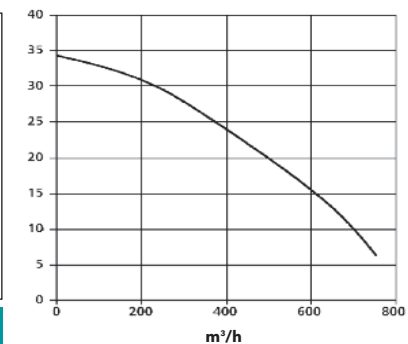
Débit maxi (m ³ /h)	250
Hauteur maxi (mce)	28
Diamètre refoulement (mm)	100
Puissance (kW)	13,5
Tension (V)	Tri 400
Intensité (A)	28
Poids (kg)	260
Section de passage (mm)	40
Groupe électrogène (KVA)	50



HS 5560 MT 632



Débit maxi (m ³ /h)	754
Hauteur maxi (mce)	34
Diamètre refoulement (mm)	200
Puissance (kW)	44
Tension (V)	Tri 400
Intensité (A)	83
Poids (kg)	1158
Section de passage (mm)	60
Groupe électrogène (KVA)	150



Les pompes à boues

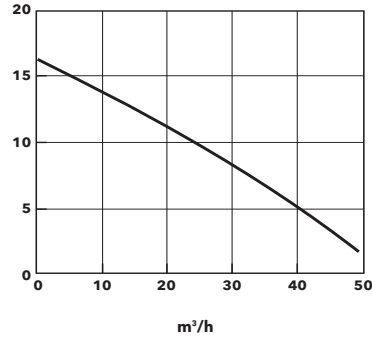
Jusqu'à 100 m³/h

DS 2620 MT 234



730 mm
375 mm

Débit maxi (m ³ /h)	50
Hauteur maxi (mce)	18
Diamètre refoulement (mm)	75
Puissance (kW)	2,2
Tension (V)	400
Intensité (A)	4,7
Poids (kg)	34
Section de passage (mm)	50
Groupe électrogène (KVA)	10

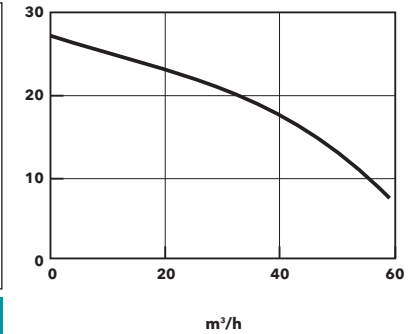


DS 2640 MT 226



865 mm
480 mm

Débit maxi (m ³ /h)	60
Hauteur maxi (mce)	30
Diamètre refoulement (mm)	75
Puissance (kW)	5,6
Tension (V)	400
Intensité (A)	11
Poids (kg)	56
Section de passage (mm)	32
Groupe électrogène (KVA)	14

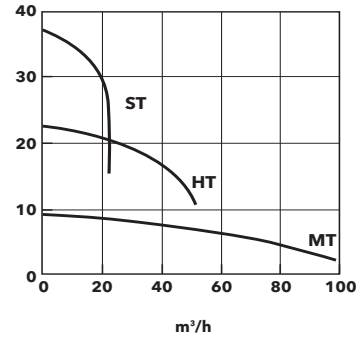


DS 3080



705 mm
464 mm

	MT 431	HT 234	ST 263
Débit maxi (m ³ /h)	98	50	22
Hauteur maxi (mce)	9	22	37
Diamètre refoulement (mm)	100	80	50
Puissance (kW)	4	5,5	5,5
Tension (V)	400	400	400
Intensité (A)	9	11	11
Poids (kg)	60	60	60
Section de passage (mm)	80	46	31
Groupe électrogène (KVA)	15	15	15



Les systèmes d'aération et les agitateurs



Agitation

Les agitateurs submersibles sont utilisés principalement en assainissement pour le brassage et l'homogénéisation de volumes très importants.

Leur adaptabilité et leur facilité d'installation en font un outil idéal pour une grande variété d'applications et de configurations : aération, dénitrification, floculation, digestion anaérobie, neutralisation, eaux pluviales, lisiers, traitements biologiques, pâtes à papier, lait de chaux, boues minérales.



Aération

L'hydro-éjecteur monté sur une pompe permet d'aérer, de brasser et aussi de nettoyer les fonds de bassins de manière optimale.

Son efficacité est liée à son système venturi (mélange air/eau). Il est souvent utilisé en station d'épuration pour désodoriser les effluents.

Systemes d'aération et d'agitation

Agitation / Brassage + Homogénéisation

Brassage



	SR 4630	SR 4640	SR 4650	SR 4660	SR 4670
Volume de brassage (m ³) Boue à 5%	100	300	700	1500	2000
Débit de brassage (m ³ /h)	700	900	2000	2800	4000
Poussée (N)	320	500	1400	2400	3200
Puissance (kW)	1,5	2,5	5	10	13
Tension (V)	Tri 400	Tri 400	Tri 400	Tri 400	Tri 400
Intensité (A)	4,2	7	17	29	44
Poids (kg)	60	70	175	220	350
Diamètre x longueur (mm)	573 x 600	573 x 640	904 x 895	904 x 1500	1175 x 1015

Mise en circulation



	SR 4430
Volume de brassage (m ³) Eau step 5g/l	3000
Débit de brassage (m ³ /h)	13000
Poussée (N)	3450
Puissance (kW)	4,3
Tension (V)	Tri 400
Intensité (A)	9
Poids (kg)	280
Diamètre x longueur (mm)	2500 x 900

Aération / Nettoyage



	CS 3085 MT	CS 3102 MT	CS 3127 LT	CS 3127 MT	CS 3152 LT	CS 3152 MT	CS 3201 MT	CS 3201 LT	CS 3300 MT
Modèle hydro	1 x H 4812	1 x H 4812	2 x H 4812	2 x H 4812	2 x H 4817	1 x H 4817	2 x H 4817	4 x H 4817	4 x H 4817
Diamètre hydro (mm)	63*	63*	63*	63*	80**	95**	95**	95**	95**
Capacité oxygénation									
à 1 m	1,5	2,7	4,6	4,6	6,3	8,3	15	16,2	31,1
à 2 m	2,1	3,7	6,4	6,1	8,6	11,1	20	21,7	41,2
à 3 m	2,4	4,3	7,4	6,8	10,1	12,8	23	24,7	46,7
à 4 m	2,5	4,5	7,9	7,1	10,7	13,6	24,3	25,9	48,2
à 5 m	-	4,5	8	6,8	10,6	13,7	24,6	24,2	48,4
Puissance (kW)	2	3,1	5,9	5,9	8,8	13,5	22	22	44
Tension (V)	Tri 400	Tri 400	Tri 400	Tri 400	Tri 400	Tri 400	Tri 400	Tri 400	Tri 400
Intensité (A)	4,7	7	12	12	19	28	45	45	83
Poids (kg)	91	147	225	225	565	510	770	870	1400
Groupe électrogène (KVA)	6	8	20	20	22	30	60	60	150

* Tube PVC 10 bar & Ø 110, contre-bride et joint non fournis
 ** Tube PVC 10 bar & Ø 160, contre-bride et joint non fournis

Les armoires et les accessoires



Systèmes prêts à installer

Nous pouvons livrer et installer un ensemble de pompage complet comprenant tous les accessoires nécessaires :

- Tuyaux souples ou rigides
- Raccords et différents embouts
- Armoires et coffrets
- Rallonges électriques avec prises
- Pompes ou agitateurs



Accessoires d'adaptation

Nous avons la possibilité d'adapter les appareils Flygt sur des systèmes de fixation existants.



Automates de télégestion

Pour la sécurité de votre matériel, nous proposons une gamme d'appareils de surveillance à distance. Cette gamme facilite la vérification du bon fonctionnement des installations (rappel sur portable, logiciel de paramétrage à distance).

Les armoires et les accessoires électriques

Coffrets / Armoires

Coffrets de commande



- Coffret IP 55
- Fonctionnement manuel ou automatique
- Prévoir 2 régulateurs de niveaux pour fonctionnement auto
- Existe aussi en version 2, 3 ou 4 pompes

	BA 105	BA 111	BA 117
Démarrage direct	Oui	Oui	Oui
Bouton marche/arrêt	Oui	Oui	Oui
Contacteur et protection par relais thermique	Oui	Oui	Oui
Tension (V)	Tri 400	Tri 400	Tri 400
Intensité maxi (A)	12	25	32
Puissance maxi (kW)	5	11	17
Poids (kg)	6,2	10	10
L x l x h (mm)	280 x 130 x 380	400 x 190 x 310	400 x 190 x 310

Armoires



- Démarrage par autotransfo limitant la puissance au démarrage
- Fonctionnement manuel ou automatique
- 2 régulateurs de niveaux à prévoir pour fonctionnement auto
- 1 pompe par armoire

	BAT 122/ 137/155 20 à 55 kW	BDP 190 20 à 90 kW	BAT 190 90 kW	BAT 210 210 kW
Démarrage autotransfo	Oui	Non	Oui	Oui
Démarrage progressif (variateur)	Non	Oui	Non	Non
Bouton marche/arrêt	Oui	Oui	Oui	Oui
Contacteur et protection par relais thermique	Oui	Oui	Oui	Oui
Tension (V)	400	400	400	400
Intensité maxi (A)	115	185	185	420
Puissance maxi (kW)	55	90	90	210
Poids (kg)	160	150	190	190
L x l x h (mm)	130 x 1200 x 800		370 x 1040 x 2005	370 x 1040 x 2005

BAT = démarrage par autotransfo
BDP = démarrage progressif

Coffrets de distribution



- 1 seul câble d'alimentation si plusieurs pompes
- Prise de façade type Hypra pour raccordement rapide
- Pompes de 1 à 15 kW

Nombre de départs	2	4	5

Accessoires

Télégestion / centrale d'alarme



- Option à ajouter dans une armoire
- Liaison téléphonique transmettant les alarmes
- Coffret IP 55
- Fonctionnement manuel ou automatique

Régulateurs



- Régulateur de niveau
- IP 68
- Permet le fonctionnement en automatique
- S'adapte sur toutes les armoires
- Se livre par paire

Rallonges électriques avec prise Hypra



- Prise de raccordement IP55
- Prévu pour connexion rapide entre la pompe et l'armoire
- Pour pompes de 1 à 15 kW

Longueur	25	50

Longueurs de câbles supplémentaires



Section mm ² Par longueur de 50 m
4 x 1,5
4 x 2,5
4 x 4
4 x 6
4 x 10
4 x 16
4 x 25
4 x 35
4 x 70

Les tuyaux et les accessoires hydrauliques

Tuyaux

Tuyaux souples



Pression de service	Diamètre (mm)
	50
	76
	100
	150
	200
	250

- Existe aussi en 20 bar
- Tuyau souple enroulable à plat
- Texture multicouches ultra résistantes
- Livré par longueur de 10 m

Tuyaux semi-rigides



Diamètre (mm)
80
100
150
200
250

Tuyaux à raccords sphériques



Longueur	Diamètre (mm)
	100
	150
	250
	300

- Raccord sphérique type Ferrari 100 et 150
- Raccord sphérique type Anfor 250

Raccord M/F sur bride



Diamètre (mm)
80
100
150
200
250
300

- Raccord type Ferrari jusqu'à 200
- Raccord type Anfor pour 250
- Bride normalisée PN10

Nourrice en Y



Diamètre (mm)
100 / 2 x 100
150 / 2 x 150
200 / 2 x 200
250 / 2 x 250

- Acier galvanisé
- 1 entrée 2 sorties ou l'inverse
- Raccord type Ferrari ou Anfor

Réduction & divergent



Diamètre (mm)
80 / 100
100 / 150
150 / 200
200 / 250

- Existe en mâle ou femelle
- Raccord type Ferrari et Anfor
- Acier galvanisé

Coudes 45° et 90°



Diamètre (mm)
100
150
250

- 45° et 90°
- Raccord type Ferrari et Anfor
- Acier galvanisé

Embout cannelé M/F



Diamètre (mm)
80
100
150
200
250

- Acier galvanisé
- 1 entrée 2 sorties ou l'inverse
- Raccord type Ferrari ou Anfor

Collier de serrage



Diamètre (mm)
50
76
100
150
200
250

Les accessoires pour l'installation

Accessoires

Flotteur



- Pour pompe jusqu'à 1500 kg
- Caisson PEHD rempli de mousse polyuréthane



Montage booster (série)



- Pour montage de pompes en série afin de doubler la hauteur de relevage



Anodes



- Ces anodes évitent la corrosion en eau de mer



Griffes d'adaptation



- Pour installer les pompes Flygt sur des pieds d'assise toutes marques



Support d'adaptation



- Pour installer les agitateurs Flygt sur des barres de guidage de toutes marques



Vannes à volant



Diamètre (mm)	
80	
100	
150	
200	
250	

Clapet à boule



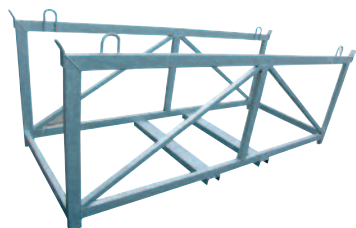
Diamètre (mm)	
80	
100	
150	
200	
250	

Clapet de pied crépine



Diamètre (mm)	
80	
100	
150	
200	
250	

Rack de manutention



- Permet de manutentionner facilement les tuyaux rigides 3 et 6 m
- Dimensions 2000 x 1200 x 1060 mm



Jonction double cannelée



- Pour jonctionner 2 tuyaux souples
- Prévoir colliers de serrage

Diamètre (mm)	
50	
76	
100	
150	
250	

Conseils pratiques

Calculez et dimensionnez vos câbles

Puis. en kW	Int. en A	Section en mm ²															
		1,5	2,5	4	6	10	16	25	35	50	70	95	120	150	185	240	
2,5	5	190	325	510	745												
3	6	160	270	420	620												
3,5	7	135	230	365	540	895											
4	8	120	200	320	470	785											
4,5	9	105	180	285	420	700											
5	10	96	165	255	375	630	970										
6	12	79	135	210	315	525	810										
7	14	68	115	180	270	455	700										
8	16	60	105	160	240	400	610	940									
9	18	51	92	145	215	355	550	850									
10	19		84	130	190	320	500	780									
12	23		69	110	160	265	415	640	880								
14	27			94	140	230	355	550	750								
16	31			81	120	200	315	485	655	860							
18	35				110	180	280	430	580	770							
20	38				98	160	255	390	520	690							
25	48					130	205	315	420	555	760						
30	57						170	260	355	465	640	840					
35	67						145	225	300	400	550	730					
40	76							195	260	350	480	640	745				
45	86							175	235	310	430	565	670	745			
50	95							160	215	285	385	510	600	695			
60	114								180	235	320	420	500	580	680		
70	133									200	275	365	430	495	580		
80	152										240	315	375	430	510	600	
90	171										215	280	335	385	445	535	
100	190											250	300	350	405	480	
120	228												250	290	340	400	
140	266													250	290	345	
160	304														255	300	
180	342															265	

**Limite
d'échauffement**

Longueurs maximales des liaisons, en mètres, compatibles avec une chute de tension de 5% sous une tension de 400 volts en triphasé avec un cosinus ϕ de 0,8.

Certaines de nos armoires équipées d'auto-transformateurs réduisent l'intensité absorbée au démarrage.

Points de contrôle importants

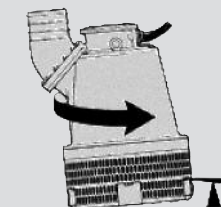


1. Tension d'alimentation

Vérifiez qu'elle corresponde bien à celle inscrite sur la plaque signalétique de la pompe.

2. Vérification du sens de rotation de la pompe au démarrage

Un sens de réaction correct au démarrage est le sens inverse des aiguilles d'une montre. Un sens de rotation incorrect réduit les performances et surcharge le moteur. Si vous constatez cette anomalie, permutez les 2 phases d'alimentation.



3. Câble d'alimentation de la pompe

Ne tirez **JAMAIS** sur le câble électrique pour manœuvrer la pompe.

Durant les opérations de maintenance de la pompe, utilisez une chaîne ou une corde, fixée à la poignée de levage, prévue à cet effet.

4. Intensité de démarrage

Au démarrage, l'intensité peut atteindre 5 à 7 fois l'intensité nominale.

ARTICLE 1 - CHAMPS D'APPLICATION

Les présentes conditions générales de location s'appliquent à toutes les locations de matériels et de leurs équipements et accessoires (ci-après « le(s) Matériel(s) ») entre le locataire (ci-après « le Locataire ») et Xylem Water Solutions France SAS (ci-après « Xylem »). Elles font partie du Contrat et prévalent sur tout autre document contraire sauf dérogation formelle et expresse acceptée par Xylem.

ARTICLE 2 - FORMATION DU CONTRAT

Le contrat de location (ci-après le « Contrat ») se forme par la signature, par le Locataire, du devis ou du contrat proposé par Xylem. Par sa commande ou la signature du devis ou du Contrat de Xylem, le Locataire reconnaît avoir choisi et loué le Matériel en fonction de ses besoins et pour un usage conforme à sa destination, de sorte que la responsabilité de Xylem ne saurait être recherchée ni engagée de ce chef.

ARTICLE 3 - DUREE DE LA LOCATION

La location prend effet au moment où le Matériel est mis à la disposition du Locataire, soit le jour de l'enlèvement des locaux de Xylem, soit le jour de la réception du Matériel par le Locataire. Cette date est fixée sur le bon de livraison ou le devis accepté ou le Contrat. La location prend fin le jour où la totalité du Matériel (y compris ses équipements et accessoires), est restituée par le Locataire ou repris par Xylem. A défaut de restitution, la période de location est automatiquement reconduite jusqu'à la parfaite restitution du Matériel.

ARTICLE 4 - MISE A DISPOSITION

4.1. Lorsque le Matériel n'est pas enlevé par le Locataire, sa livraison est assurée par Xylem aux frais du Locataire par tout moyen de transport à sa disposition pour répondre aux conditions de la location. S'agissant d'une obligation de moyen, Xylem n'est pas responsable des conséquences dommageables pour le Locataire d'un retard de livraison. A défaut de réserves écrites à la livraison, le Matériel est réputé avoir été remis au Locataire en bon état d'usage et d'entretien. A la demande de l'une des parties, un état contradictoire est dressé au début de la location ou de la mise en service.

4.2. Tous les Matériels loués sont réputés conformes à la réglementation en vigueur, notamment concernant la sécurité et l'hygiène des travailleurs et sont délivrés en bon état de marche, nettoyés, non contaminés et graissés.

4.3. La prise de possession du Matériel transfère la garde juridique du matériel au Locataire qui en assume l'entière responsabilité. La prise de possession est établie par le bon de livraison ou le devis ou Contrat signé du Locataire.

ARTICLE 5 - INSTALLATION, MISE EN SERVICE, MONTAGE, DEMONTAGE

L'installation, le montage, la mise en service et le démontage sont effectués par le Locataire, sous son entière responsabilité. Le Locataire certifie être habilité à se servir du Matériel et déclare connaître les règles prescrites par la réglementation applicable à ce type de Matériel ainsi que celles préconisées par le constructeur du Matériel. Le Locataire pourra demander à Xylem de se substituer à lui. Ces opérations sont alors exécutées sous la responsabilité de Xylem. Les conditions d'exécution (délai, prix,...) sont fixées dans le devis ou Contrat signé par le Locataire. L'intervention du personnel de Xylem est limitée à sa compétence et ne peut en aucun cas avoir pour effet de réduire la responsabilité du Locataire, notamment en matière de sécurité. Le Locataire prendra toutes les mesures utiles pour que les règles de sécurité légales ou édictées par les constructeurs soient appliquées. Le branchement du matériel électrique via poste EDF (et groupe électrogène s'il y a lieu) et les mises à la terre sont effectués par le Locataire et sous son entière responsabilité, y compris quand le montage ou l'installation est confié(e) aux soins de Xylem. L'installation, le montage, la mise en service et le démontage ne modifient pas la durée de la location qui reste telle que définie à l'article 3.

ARTICLE 6 - CONDITIONS D'UTILISATION

6.1. Le Locataire s'engage à installer et utiliser le Matériel en « bon père de famille » conformément à sa destination et la réglementation en vigueur. Le Locataire doit informer Xylem des conditions d'utilisation du Matériel. Toute utilisation différente doit être signalée par le Locataire à Xylem.

6.2. Le Locataire est responsable de tout dommage résultant d'une utilisation non-conforme à sa déclaration. Le Locataire est également responsable, même en cas d'installation, montage, mise en service par Xylem, de l'utilisation du Matériel, en ce qui concerne notamment : la nature de l'effluent ou du liquide pompé, le respect des règles régissant le domaine public, la prise en compte de l'environnement. Il doit confier le Matériel à un personnel qualifié et muni d'autorisations éventuellement nécessaires, le maintenir constamment en bon état de marche et l'utiliser en respectant les consignes réglementaires d'hygiène et de sécurité. Il s'interdit toute modification, aménagement ou transformation du Matériel.

6.3. La location étant conclue en considération de la personne du Locataire, il est interdit à ce dernier de sous-louer et/ou de prêter le Matériel sans l'accord de Xylem.

6.4. Toute utilisation non conforme à la déclaration préalable du Locataire ou à la destination normale du Matériel donne à Xylem le droit de résilier le contrat de location et d'exiger la restitution du Matériel conformément aux dispositions de l'article 10.

ARTICLE 7 - ENTRETIEN DU MATERIEL

Le Locataire est tenu de protéger le Matériel contre toute dégradation et de le faire entretenir conformément aux normes du fabricant. Le Locataire procédera ou fera procéder, sous son entière responsabilité, et à sa charge, aux opérations courantes d'entretien, le cas échéant en concluant avec Xylem un contrat de maintenance. Tout frais de réparation consécutif au défaut d'entretien lui incombant reste à la charge du Locataire.

ARTICLE 8 - REPARATION ET DEPANNAGE

Xylem ne peut être responsable à l'égard du Locataire ou des tiers des conséquences directes ou indirectes, matérielles ou immatérielles, d'un arrêt de fonctionnement du Matériel loué qui ne serait pas dû à un vice existant au moment de la mise à disposition. En cas de panne ou de dysfonctionnement, le Locataire doit immédiatement cesser d'utiliser le Matériel et aviser Xylem par appel téléphonique confirmé, sous 48 heures, par écrit relatant les circonstances. Le Locataire s'interdit toute réparation sans l'accord préalable écrit de Xylem. Xylem procédera à la réparation nécessaire permettant l'utilisation convenue au contrat. Les réparations et remplacement dus à une utilisation non-conforme du Matériel auquel il est destiné ou aux recommandations du constructeur sont à la charge du Locataire. Dans le cas où la réparation du Matériel nécessite une immobilisation de plus de 72 heures ouvrées, Xylem fournira au Locataire un Matériel de remplacement identique ou similaire dans la limite des stocks disponibles. Si la panne ou le dysfonctionnement rend impossible l'utilisation du Matériel pendant plus de 72 heures ouvrées et à défaut de Matériel de remplacement, le paiement du loyer correspondant à l'indisponibilité du Matériel sera suspendu. En cas d'indisponibilité du Matériel de plus d'une semaine, et sauf faute de sa part, le Locataire sera en droit de résilier le Contrat de location par envoi d'une lettre recommandée avec avis de réception. Le Locataire sera redevable de l'intégralité des loyers courus jusqu'à la date d'immobilisation du Matériel. La résiliation est subordonnée à la restitution de l'intégralité du Matériel, à défaut la location continue dans tous ses effets jusqu'à la remise effective du Matériel à Xylem. Dans le cas où la réparation est rendue nécessaire par la faute du Locataire, ce dernier ne pourra se prévaloir d'aucun des droits qui lui sont reconnus par le présent article. En conséquence, la location continue dans tous ses effets jusqu'à la restitution effective du Matériel à Xylem.

ARTICLE 9 - PRIX DE LA LOCATION, PAIEMENT, DEPOT DE GARANTIE

9.1. Le loyer est calculé et facturé en jours calendaires, de la date de mise à disposition du Matériel à la date de fin effective de la location selon les conditions et modalités prévues à l'article 3 ci-dessus. Le montant minimum de facturation est fixé à 100 € HT quelle que soit la durée de la location. Les prix de location indiqués dans le Memento location de Xylem sont indicatifs, hors taxes en Euro par jour calendaire et font l'objet d'une mise à jour périodique communiquée sur demande et/ou accessible sur le site Internet de Xylem. Les frais de chargement, de transport, de déchargement et de visite du Matériel tant à l'aller qu'au retour ainsi que leurs frais éventuels d'installation, montage, mise en service et démontage sont à la charge du Locataire. La mise à disposition éventuelle de personnel technique (monteur,...) employé ou non par Xylem, ainsi que leur frais de déplacement sont à la charge du Locataire. Ils sont définis dans le devis ou le contrat signé du Locataire. En cas de retard d'enlèvement du Matériel par le Locataire, celui-ci sera redevable d'une indemnité d'immobilisation correspondant au montant du loyer journalier figurant au Contrat pendant la durée d'immobilisation.

9.2. Le paiement s'entend au comptant net et sans escompte sauf stipulation contraire du Contrat. Un acompte calculé sur la durée prévisionnelle de location pourra être demandé au Locataire au début de la location. Conformément à l'article L441-6 du Code de commerce, tout retard de paiement donnera lieu, si bon semble à Xylem, et dès le premier jour de retard (i) à l'application d'un intérêt de retard égal au taux de refinancement le plus récent de la Banque centrale européenne majoré de dix points (loi de modernisation de l'économie - LME - N°2008-776 du 4 août 2008); (ii) à l'application d'une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement d'un montant de 40 euros (directive européenne 2011/7 du 16 février 2011, loi 2012-387 du 22 mars 2012, et décret 2012-1115 du 2 octobre 2012) et, (iii) lorsque les frais de recouvrement exposés sont supérieurs au montant de cette indemnité forfaitaire, une indemnisation complémentaire, sur justification. Le non-paiement par le Locataire d'une somme exigible entraînera de plein droit et sans mise en demeure, s'il plaît à Xylem, la résolution aux torts du Locataire du Contrat de location sans préjudice de tout autre recours. Le fait qu'une facturation intervienne après le 25 du mois, n'autorise aucun report des termes de paiement.

9.3. En garantie des obligations contractées par le Locataire et notamment la restitution du Matériel en bon état, le versement d'une garantie pourra être exigé du Locataire. Le montant de cette garantie est fonction de la valeur du Matériel avec un minimum de 800 € par Matériel. Le remboursement de ce dépôt de garantie s'opérera dans le mois qui suit le règlement total de la location et des autres factures éventuelles en décaissant sous réserve de la restitution totale du Matériel y compris ses accessoires et après vérification de son état. Le montant de la garantie financière ne limite pas la responsabilité financière du Locataire qui peut être engagée au-delà en cas de dégradation dépassant ce montant, perte, vol ... du Matériel.

ARTICLE 10 - RESTITUTION DU MATERIEL

Le Matériel ne peut être restitué que pendant les heures d'ouverture des agences de Xylem. En cas de reprise par Xylem, le Locataire doit informer Xylem par tout moyen écrit de la disponibilité du Matériel avec un préavis raisonnable et suffisant et précisant le lieu où il se trouve. Le Matériel à reprendre doit être tenu dans un endroit accessible pour Xylem.

Le Locataire reste tenu de toutes les obligations découlant du Contrat jusqu'à récupération effective par Xylem ; il reste notamment gardien du Matériel et s'engage à le conserver sous surveillance. Le Matériel ne sera considéré restitué et la garde juridique transférée à Xylem qu'après remise d'un bon de retour signé d'un préposé de Xylem. La restitution est obligatoire à l'expiration du Contrat sans qu'il n'y ait lieu d'adresser une mise en demeure préalable. Le Locataire est tenu de rendre le Matériel en bon état et en conformité, avec tous ses accessoires et équipements, nettoyé et décontaminé et exempt de pollution. Le Locataire devra être en mesure de pouvoir en justifier à Xylem sur simple demande. A défaut, les prestations de remise en état, nettoyage, ... sont facturées au Locataire. A la restitution, un bon de retour précisant la date de restitution et l'état apparent du Matériel, sous réserve de dégâts non apparents ou non signalés, est établi contradictoirement entre Xylem et le Locataire. Xylem se réserve un délai de 5 jours ouvrés après restitution pour signifier les éventuelles dégradations du Matériel non apparentes ou non signalées par le Locataire à la restitution. En cas de non restitution de tout ou partie du Matériel y compris de ses équipements et accessoires 5 jours après mise en demeure restée infructueuse, les manquants seront facturés à leur valeur neuve, selon le tarif en vigueur à la date de non-restitution.

ARTICLE 11 - RESPONSABILITE ET ASSURANCE

11.1. Xylem ne peut en aucun cas être tenu responsable à l'égard des tiers des conséquences matérielles et immatérielles, directes ou indirectes d'un arrêt ou d'une panne du Matériel loué. Le Locataire ne peut employer le Matériel à un autre usage que celui auquel il est normalement destiné, ni l'utiliser dans des conditions différentes de celles pour lesquelles la location a été faite ou encore enfreindre les règles de sécurité fixées tant par la législation, que par Xylem. Il assume la garde matérielle et juridique du Matériel pendant toute la durée de la location et est responsable des dommages causés par et au Matériel. Xylem ne peut être tenu responsable des pertes, vols, ou dommages causés aux Matériels. Toutefois, le Locataire ne saurait être tenu responsable des conséquences dommageables des vices cachés du Matériel le rendant impropre à sa destination dès lors qu'il apporte la preuve desdits vices. Lorsque le Matériel est confié en réparation à un tiers à l'initiative de Xylem, il passe sous la garde de ce tiers, le Locataire est alors déchargé de la responsabilité des dommages qui pourraient être causés par ce Matériel ou à ce Matériel pendant la réparation.

11.2. Le Locataire s'engage à justifier à Xylem qu'il est bien garanti dans le cadre de son activité professionnelle par une police d'assurance responsabilité civile couvrant tant la perte de matériels en location que les conséquences dommageables pouvant résulter de l'usage des Matériels loués. A défaut le Locataire s'engage à souscrire une assurance garantissant les risques de perte ou de vol du Matériel loué par une indemnisation de sa valeur de remplacement à neuf ainsi que les dommages occasionnés par son utilisation dans le cadre de la location. Xylem se réserve le droit de refuser la location de ses Matériels à toute personne qui ne justifierait pas d'une assurance garantissant les risques précités. Dans le cas où le Locataire ne serait pas assuré pour garantir le risque de vol ou de perte du Matériel quelle qu'en soit la raison, il s'engage à régler à Xylem en cas de sinistre une indemnité correspondant à sa valeur de remplacement à neuf. En cas de sinistre, le Locataire est tenu d'en informer Xylem par télécopie confirmée par courrier dans les 24 heures, en précisant les date, lieu, circonstances, causes et conséquences présumées, ... En cas de perte ou de vol, il doit faire une déclaration dans les 48h auprès des autorités compétentes et en remettre une copie à Xylem. La location est facturée jusqu'au jour de réception de la déclaration écrite du Locataire.

ARTICLE 12 - EVICTION DE XYLEM

Xylem étant propriétaire du Matériel, le Locataire s'engage à faire respecter ce droit en toutes circonstances. Il s'interdit d'enlever et/ou de modifier les plaques de propriété et/ou inscriptions apposées sur le Matériel. Le Matériel ne peut être ni cédé, ni remis en gage, ni faire l'objet d'un nantissement, d'un prêt, ni d'une sous-location. Le Locataire s'engage à ne consentir à l'égard du Matériel aucun droit, réel ou autre, au profit de quiconque, susceptible d'en affecter la jouissance ou d'en limiter la disponibilité ou la pleine propriété de Xylem.

ARTICLE 13 - RESILIATION

Xylem pourra résilier de plein droit le Contrat de location aux torts et griefs du Locataire, en cas de non respect de l'une quelconque des obligations du Contrat et à défaut d'y avoir remédié 72 h suivant la réception d'une mise en demeure par lettre recommandée avec avis de réception. Dans ce cas, Xylem exige la restitution immédiate du Matériel sans préjudice des sommes dues au titre des périodes de location échues, ni du droit pour Xylem d'exiger la réparation de tout dommage subi du fait du manquement du Locataire.

ARTICLE 14 - LOI APPLICABLE ET ATTRIBUTION DE JURIDICTION

Le Contrat de location est régi et interprété conformément à la loi française. Tout différend que les parties ne parviendraient pas à régler par la voie amiable sera porté devant le tribunal de commerce de Nanterre nonobstant pluralité de défenseurs et ce, même en cas de stipulation contraire sur les lettres, ou documents du Locataire. Les divers lieux d'expédition, de mise à disposition ou de paiement ne peuvent opérer, ni novation, ni dérogation à la présente clause attributive de juridiction.

CGE - Xylem Water Solutions France SAS - 01/01/2013